



**Déclaration de la délégation tunisienne  
au nom du Groupe Africain  
à la 94<sup>ème</sup> Session du Conseil de l'OIM  
(Genève, 29 novembre 2007)**

M. le Président,

Nous voilà réunis aujourd'hui – après les séances de panels très intéressants – pour poursuivre les débats sur les questions à l'ordre du jour de la 94<sup>ème</sup> session du Conseil de l'OIM qui constitue la réunion la plus importante de la fin de l'année 2007.

Je voudrais à cette occasion réitérer les félicitations du Groupe africain à vous personnellement pour votre élection ainsi qu'aux autres membres du bureau. C'est également avec un grand plaisir que je souhaite la bienvenue aux nouveaux Etats membres : le Burundi et le Vietnam ainsi qu'aux associations : *Africa Recruit*, *Refugee Education Trust* et *Femmes Africa Solidarité*, à titre d'observateurs.

Sur la base des débats qui ont eu lieu aux différentes instances de l'OIM pendant plusieurs années, l'année 2007 aura constitué une étape importante ayant permis l'adoption, en juin dernier au Conseil extraordinaire de l'OIM, du « document de stratégie de l'OIM » qui a été considéré, déjà en 1995, comme une priorité dans le document « Planification de la stratégie de l'OIM : cap sur le 21<sup>ème</sup> siècle ». Je voudrais exprimer, ici, toute la considération et la reconnaissance du groupe africain à Madame l'Ambassadeur Najat Hajjaji, de la Jamahiriya Arabe Libyenne, qui a mené avec distinction les débats ayant mené à l'adoption de cet important document.

Lors de nos différentes réunions, et particulièrement celles du nouveau comité permanent des programmes et des finances, du mois dernier, nous avons pu avoir un débat utile sur les questions de politique générale de l'OIM.

Qu'il me soit permis à cette occasion de faire état de la position du groupe africain sur certaines questions à l'ordre du jour de notre Conseil :

- Le Groupe africain se félicite du consensus émergent sur l'alignement complet du barème des quotes-parts de l'OIM sur celui des Nations Unies et remercie encore une fois les cinq Etats ayant soumis cette proposition. En adoptant le nouveau barème des quotes-parts, la résolution n° 883 (LXVII) de 1993, confirmant le principe selon lequel le barème des quotes-parts de l'OIM devait être aligné sur celui des Nations Unies, moyennant un coefficient de péréquation tenant compte du moins grand nombre de Membres composant l'OIM, sera enfin appliquée. Le Groupe africain estime que le mois séparant le CPPF du Conseil aura été une période suffisante pour recevoir des instructions claires des capitales et s'attend donc à ce que l'unique délégation ayant sollicité plus de temps pour consultations rejoigne le consensus à la présente session du Conseil.
- Le Groupe Africain partage l'opinion que la question des contributions assignées restant dues est très délicate et complexe. Il est engagé à travailler activement sur cette question en étroite collaboration avec l'administration. Le Groupe africain adhère au principe que le paiement des contributions est le devoir de chaque Etat membre de l'organisation. Les retards qui peuvent survenir dans l'accomplissement de ce devoir ne reflètent donc nullement un manque d'engagement. Le Groupe encourage l'administration à poursuivre ses efforts pour la résolution de cette question et se félicite, notamment, de l'initiative d'adresser une lettre constructive au Libéria qui respecte l'approche préconisée par les Etats membres lors du dernier CPPF.
- Concernant le programme et budget 2008, le Groupe africain ne s'était pas opposé lors de la dernière session du CPPF à l'adoption provisoire du budget mais s'était réservé le droit de revenir à cette question lors du Conseil, en fonction de l'évolution de ses discussions avec l'Administration sur plusieurs questions d'intérêt spécifique pour

le continent africain. Suite à différentes rencontres avec la Direction générale de l'OIM, particulièrement celle du 23 novembre 2007, les Ambassadeurs africains ont décidé de lever cette réserve. Cette décision a été assortie d'un mandat clair pour les experts africains de continuer le suivi des questions en instance et de revoir en conséquence la position commune du Groupe lors des prochaines sessions des organes directeurs de l'OIM. Le Groupe africain s'attend notamment à une mise en œuvre effective des engagements pris par la direction générale de l'OIM sur certaines questions, qui feront l'objet chacune d'un suivi spécifique, tels que :

- 1) Le Recrutement et la promotion des ressources humaines africaines à l'OIM : il convient que le Département des ressources humaines de l'OIM accorde une attention particulière à une situation qui n'a que trop duré du fait du déficit de recrutement de cadres et de personnels originaires de pays africains et ce, à travers l'évaluation de cette situation, au moyen de modules de formation ciblant la région Afrique, un programme pour les jeunes professionnels africains et des stages de formation. Le groupe africain insiste, encore une fois, sur l'intérêt tout particulier d'allouer des fonds spécifiques pour le lancement de ces initiatives.
- 2) La collecte de fonds supplémentaires destinés aux projets de l'Organisation en Afrique : le groupe africain considère qu'il convient de veiller à l'élargissement des fonds pour des projets dans des pays africains et à la collecte de fonds supplémentaires destinés aux projets de l'Organisation en Afrique.
- 3) L'ouverture d'une Mission à Fonctions Régionales en Afrique Centrale : des progrès ont été enregistrés pour l'ouverture d'une Mission à Fonctions Régionales en Afrique Centrale. Il s'agit, maintenant, de réunir tous les efforts pour la mise en place effective de ce projet d'importance.
- 4) L'ouverture d'un Centre de Renforcement des Capacités en Afrique : Il convient d'assurer l'ouverture d'un Centre de Renforcement des Capacités en Afrique et de développer plus concrètement l'engagement de l'OIM en matière de coopération technique avec les pays du continent.

Tels sont, M. le Président, quelques préoccupations du groupe africain en matière de dispositions favorisant la promotion d'une migration organisée comme élément moteur de développement sur le continent africain. Il s'agit pour nous de travailler concomitamment pour relever ces défis à la mesure des besoins qui, bien que demeurant importants, peuvent être satisfaits avec des mesures constructives et concertées.

M. le Président,

En ce moment de l'année, notre organisation se prépare à l'élection au poste de Directeur Général. Les consultations qui vont bon train depuis des mois tendent à trouver une solution à certaines interrogations concernant les dispositions autour desquelles doit se tenir cette élection au Conseil extraordinaire en juin 2008. Le groupe africain se félicite des initiatives de certaines parties se traduisant au cours de ce Conseil par une certaine souplesse tendant vers le consensus qui a toujours caractérisé les travaux et les initiatives du Conseil de l'OIM. Nous formulons l'espoir que les consultations qui sont menées aboutissent à un résultat consensuel lors de ce Conseil, à charge pour nous de nous donner éventuellement le temps nécessaire dans les mois à venir pour parfaire de telles dispositions positives.